

**LES 19<sup>ème</sup> REGISSANTS**  
*(Crèche parentale « Maison des Lutins »)*

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

*(Ce rapport contient 14 pages)*

## LES 19<sup>ème</sup> RUGISSANTS

Association Loi de 1901  
Siège social : 8 allée Darius Milhaus – 75019 PARIS

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES 19<sup>ème</sup> RUGISSANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir/à reverser au 31 décembre 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

**PRAXOR AUDIT**  
  
**Florent GESBERT**  
Gérant

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2020 (12 mois)				31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	505 270	503 788	1 482	1,88	2 123	1,85
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 621		4 621	5,85	4 621	4,03
<b>TOTAL (I)</b>	<b>509 891</b>	<b>503 788</b>	<b>6 103</b>	<b>7,73</b>	<b>6 744</b>	<b>5,88</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	858		858	1,09	673	0,59
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					39	0,03
. Organismes sociaux	69		69	0,09		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	14 799	11 814	2 985	3,78	37 476	32,66
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,02	15	0,01
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	68 965		68 965	87,30	69 804	60,83
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>84 705</b>	<b>11 814</b>	<b>72 891</b>	<b>92,27</b>	<b>108 007</b>	<b>94,12</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>594 596</b>	<b>515 602</b>	<b>78 994</b>	<b>100,00</b>	<b>114 751</b>	<b>100,00</b>

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	50 000	63,30	50 000	43,57
Report à nouveau	4 981	6,31	14 939	13,02
Résultat de l'exercice	-28 127	-35,60	-9 959	-8,67
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>26 853</b>	33,99	<b>54 981</b>	47,91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées	6 000	7,60	20 000	17,43
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 613	22,30	15 075	13,14
Autres	28 528	36,11	24 695	21,52
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>52 140</b>	66,01	<b>59 770</b>	52,09
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>78 994</b>	100,00	<b>114 751</b>	100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	52 697		52 697	100,00	59 741	100,00	-7 044	-11,78	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>52 697</b>		<b>52 697</b>	100,00	<b>59 741</b>	100,00	<b>-7 044</b>	-11,78	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			178 721	339,15	224 227	375,33	-45 506	-20,28	
Cotisations			980	1,86	800	1,34	180	22,50	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			414	0,79	403	0,67	11	2,73	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			17 416	33,05	541	0,91	16 875	N/S	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>197 531</b>	374,84	<b>225 971</b>	378,25	<b>-28 440</b>	-12,58	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>250 229</b>	474,84	<b>285 712</b>	478,25	<b>-35 483</b>	-12,41	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1	0,00	1	0,00		0,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>1</b>	0,00	<b>1</b>	0,00		0,00	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion			7 000	13,28	298	0,50	6 702	N/S	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>7 000</b>	13,28	<b>298</b>	0,50	<b>6 702</b>	N/S	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>257 230</b>	488,13	<b>286 011</b>	478,75	<b>-28 781</b>	-10,05	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-28 127</b>	-53,36	<b>-9 959</b>	-16,66	<b>-18 168</b>	-182,42	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>285 357</b>	541,51	<b>295 970</b>	495,42	<b>-10 613</b>	-3,58	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			21 616	41,02	24 405	40,85	-2 789	-11,42	
Services extérieurs			37 275	70,73	43 509	72,83	-6 234	-14,32	
Autres services extérieurs			14 141	26,83	14 236	23,83	-95	-0,66	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 104	5,89	3 985	6,67	-881	-22,10	
Salaires et traitements			153 593	291,46	160 816	269,19	-7 223	-4,48	
Charges sociales			41 073	77,94	48 341	80,92	-7 268	-15,02	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	641	1,22	673	1,13	-32	-4,74
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	11 814	22,42			11 814	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	187	0,35	5	0,01	182	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>283 443</b>	<b>537,87</b>	<b>295 970</b>	<b>495,42</b>	<b>-12 527</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	1 914	3,63			1 914	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>1 914</b>	<b>3,63</b>			<b>1 914</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>285 357</b>	<b>541,51</b>	<b>295 970</b>	<b>495,42</b>	<b>-10 613</b>	<b>-3,58</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>285 357</b>	<b>541,51</b>	<b>295 970</b>	<b>495,42</b>	<b>-10 613</b>	<b>-3,58</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

### Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 78 993,66 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 28127,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un événement majeur qui a affecté l'activité de l'association et donc les comptes annuels clos au 31 décembre 2020, avec notamment :

-la fermeture totale de l'établissement lors du premier confinement et la réouverture partielle de l'établissement, avec une capacité d'accueil limitée conformément aux mesures gouvernementales et aux directives de la CAF.

-l'annulation de la fête de fin d'année,

-l'annulation de plusieurs permanences et réunions mensuelles avec les familles au cours de l'année 2020.

Au cours de l'année 2020, l'association a mis en place divers mesures pour ses salariés et pour garder le contact avec les familles et leurs enfants avec notamment :

-le recours au dispositif de l'activité partielle pour certains salariés,

-le recours au télétravail pour une partie de l'équipe.

**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**2.2.4 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**2.2.6 - Contributions volontaires :**

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	505 270			505 270
Immobilisations financières	4 621			4 621
TOTAL	509 891			509 891

## 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	482 285	641		482 926
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	20 862			20 862
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	503 147	641		503 788
TOTAL GENERAL (I+II+III)	503 147	641		503 788

## 3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	14 799
Autres produits à recevoir	
TOTAL	14 799

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	6 000	6 000		
Fournisseurs	17 613	17 613		
Dettes fiscales & sociales	28 366	28 366		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	161	161		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	52 140	52 140		

## 4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 462
Dettes fiscales & sociales	14 814
Autres dettes	
TOTAL	18 276

## 5 - Autres informations

### 5.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

### 5.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

### 5.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2880 E.

**LES 19<sup>ème</sup> REGISSANTS**  
*(Crèche parentale « Maison des Lutins »)*

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**  
**sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

*(Ce rapport contient 2 pages)*

**LES 19<sup>ème</sup> RUGISSANTS**

Association Loi de 1901  
Siège social : 8 allée Darius Milhaus – 75019 PARIS

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

**PRAXOR AUDIT**  
  
**Florent GEBERT**  
Gérant